



# Appel à projets été art contemporain – Exporama

**Dispositif :** Ville de Rennes

**Direction :** Direction de la Culture

**Service :** Soutien Aux Projets Culturels (SSPC)

## Préambule :

La Ville de Rennes propose chaque été un grand rendez-vous autour de l'art contemporain.

Ce grand rendez-vous estival se construit avec les acteurs et actrices de l'art contemporain implantés sur le territoire rennais, permettant d'enrichir la programmation par différents regards.

La Ville de Rennes lance ainsi un appel à projet pour accompagner ces acteurs et actrices dans leur programmation estivale.

## Présentation du dispositif :

Seront soutenus dans le présent appel à projet :

- Les expositions ou performances en intérieur et/ou extérieur ;
- portées par des acteurs et actrices rennais.e.s ;
- proposées au public entre juin et août.

Sont éligibles les dépenses relatives à la production des événements (honoraires d'artistes, matériaux, matériel, déplacements, hébergements, repas...) et aux actions de médiation culturelle liées aux projets (salaires de médiateurs, réalisation d'outils de médiation...). L'aide de la Ville n'excèdera pas 70% du budget global de chaque projet.

## Critères du dispositif :

Une priorité sera accordée :

- Aux propositions qui associeront des artistes aux profils divers (jeunes artistes/artistes confirmés, femmes/hommes, diversité sociale et culturelle des artistes, artistes locaux/nationaux/internationaux) ;
- aux actions qui mettront en évidence une politique forte de rencontre des publics avec les œuvres ;
- aux événements portés collectivement, dans une logique de collaboration et de complémentarité entre acteurs ;
- à la sobriété énergétique et aux impacts environnementaux des propositions (matériaux bio-sourcés, réemploi, consommation énergétique, déplacements...);
- et à la recherche de financements autres que celui de la Ville (subventions publiques, apports en mécénat, partenariats techniques...).

## Responsabilité Sociale et Environnementale des Associations :

Dans le cadre de la politique de développement durable via la démarche Responsabilité Sociale et Environnementale des Associations (RSEA), la Ville de Rennes demande aux acteurs de s'engager avec détermination dans une amélioration continue de leurs pratiques et à un socle de gestes éco-éga-responsables.

Adapté aux réalités de chacun, cette démarche porte une ambition collective avec un objectif clair de préserver les ressources et la qualité environnementale du territoire, et de favoriser partout l'égalité des femmes et des hommes, ainsi que de lutter contre toutes formes de discriminations liées au genre des personnes, à une situation d'handicap ou à une origine ou couleur de peau.

La commission d'analyse des dossiers prendra en compte l'effectivité de l'engagement éco-éga-responsable des structures et recherchera dans sa sélection l'égalité des femmes et des hommes et l'égalité d'accès pour toutes et tous.

## Calendrier :

Dépôt des dossiers : du 15 novembre au 31 décembre

Arbitrage et vote au conseil municipal : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N+1

## Modalités de candidature :

Les projets sont à déposer sur le portail de demande de subvention de la Ville de Rennes **du 15 novembre au 31 décembre** :

[Le portail de Demande de subvention et d'organisation d'événements](#)

En sélectionnant le téléservice "Culture – demande de subvention – Appel à projet "été art contemporain"

**Les dossiers incomplets ne seront pas instruits.**

**Documents à joindre** – obligatoires (format PDF)

- Un dossier de présentation du projet ;
- un budget prévisionnel détaillé (dépenses et recettes) ;
- bilan d'activité et financier pour les structures ayant reçu un soutien dans le cadre du précédent appel à projets ;
- documents administratifs à jour : copie du dernier récépissé en préfecture, copie des statuts de l'association, liste des membres du bureau, copie de la licence d'entrepreneur de spectacle en cours de validité, un RIB ;
- questionnaire RSEA (Responsabilité Sociale et Environnementale des Associations) : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les associations sollicitant un soutien financier et/ou matériel auprès de la Ville **doivent s'auto-évaluer** en complétant le questionnaire RSEA, disponible sur le portail associatif.

## Contact :

Direction de la Culture | Rennes Ville et Métropole

Service Soutien Aux Projets Culturels (SSPC)

02 99 86 60 50 | [servicesoutienprojetsculturels@rennesmetropole.fr](mailto:servicesoutienprojetsculturels@rennesmetropole.fr)